

CESSION DE CREANCE (consentie par un éditeur membre de la Sacem)

JE SOUSSIGNE.E.

Madame/Monsieur (prénom + nom) (si vous exercez à titre individuel)

.....

Ou

Dénomination sociale (s'il s'agit d'une société)

.....

Représentée par **En qualité de**

Adresse/siège social

.....

.....

N° SIREN (pour les résidents en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de personne (N° figurant en haut à gauche du relevé de compte Sacem)

.....

CI-APRES, LE « CEDANT »

RECONNAIS DEVOIR A

Madame/Monsieur (prénom + nom)

.....

Ou

Dénomination sociale (s'il s'agit d'une société)

.....

Adresse/siège social

.....

.....

N° SIREN (le cas échéant) (pour les résidents en France)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de personne (le cas échéant) (N° figurant en haut à gauche du relevé de compte Sacem)

.....

CI-APRES, LE « CESSIONNAIRE »

(ajouter éventuellement) en application du contrat ci-après visé (préciser la nature et la date de conclusion) :

Une somme de € (..... euros)

Pour en assurer le paiement, je cède et transporte, en pleine propriété, par privilège et préférence à moi-même, à mes héritiers ou ayants droit en cas de décès, ainsi qu'à tous acquéreurs ou créanciers, avec toutes garanties de droit au Cessionnaire, pareille somme à prendre sur le solde disponible* de mon ou mes comptes de droits d'auteur ouverts à la Sacem que je peux ou pourrais avoir à toucher, à compter de ce jour et par la suite, de la Sacem dont le siège social est à NEUILLY sur SEINE (92200), 225, avenue Charles de Gaulle.

* droits d'auteur HT répartis +/- avances ou acomptes - prélèvements de toute nature + TVA le cas échéant

Ou

Un pourcentage des montants crédités à mon ou mes comptes de droits d'auteur ouverts à la Sacem, égal à :

Pourcentage HT (hors taxe) : %
+ TVA en vigueur au jour du règlement (le cas échéant)**
= Pourcentage TOTAL à prélever : %

Pour en assurer le paiement, je cède et transporte, en pleine propriété, par privilège et préférence à moi-même, à mes héritiers ou ayants droit en cas de décès, ainsi qu'à tous acquéreurs ou créanciers, avec toutes garanties de droit au Cessionnaire, toutes sommes à concurrence dudit pourcentage à prendre sur le montant HT des droits d'auteur* que je peux ou pourrai avoir à toucher, à compter de ce jour et par la suite, de la Sacem dont le siège social est à NEUILLY sur SEINE (92200), 225, avenue Charles de Gaulle.

* droits d'auteur HT répartis avant tout prélèvement

** pour toute précision, consulter notre fiche pédagogique sur la mise en place d'une cession de créance disponible sur sacem.fr (rubrique « ressources et documents »)

* * *

La présente cession de créance prendra rang à la Sacem à la date de sa notification auprès d'elle et non à la date de sa signature et sera applicable sous réserve du solde disponible du ou des compte(s) de droits d'auteur du Cédant ouvert à la Sacem.

Dans l'hypothèse où la cession de créance porte sur un montant, il pourra être mis fin de manière anticipée à ladite cession par le Cédant et le Cessionnaire, ou par le Cessionnaire seul, en notifiant, par tous moyens, la mainlevée correspondante à la Sacem.

Dans l'hypothèse où la cession de créance porte sur un pourcentage, il appartiendra au Cédant et au Cessionnaire, ou au Cessionnaire seul, d'informer la Sacem de la date à laquelle ladite cession doit prendre fin en notifiant, par tous moyens, la mainlevée correspondante à la Sacem.

La Sacem pourrait ne pas pouvoir garantir l'exécution de la présente cession de créance dès sa notification auprès d'elle, si cette notification intervient moins de 10 (dix) jours ouvrés avant tout paiement de droits d'auteur adressé par la Sacem au Cédant.

Il en est de même s'agissant de la prise en compte de la mainlevée, si celle-ci était notifiée moins de 10 (dix) jours ouvrés avant tout paiement de droits d'auteur adressé par la Sacem au Cessionnaire.

Fait à le/...../..... Signature du Cédant

Toutes les informations demandées sont obligatoires.

Ces informations sont traitées par la Sacem (responsable du traitement) afin d'assurer l'application de la cession de créance, conformément aux dispositions du Code civil et à l'article 56 du Règlement général de la Sacem. Elles sont destinées à la Sacem ainsi qu'aux organismes sociaux, fiscaux et financiers et sont conservées pendant les durées des prescriptions légales applicables.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité que vous pouvez exercer par voie électronique en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « [politique de confidentialité](http://www.sacem.fr) » de notre site internet www.sacem.fr.

